

Syctom

Enjeux et actualités du traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne

magazine

03 actualités

• Sevrans : un projet bien en marche



• Le projet de méthanisation se confirme à Romainville

04 ensemble

Rotterdam : favoriser la consommation durable avec la carte NU



à la une

Paris XV Une première...

Un centre de tri sur le territoire parisien : une première ! Dans un contexte de développement rapide des collectes sélectives, le projet de centre de tri de Paris XV répond aux objectifs du SYCTOM : proximité et de développement durable.



Le centre de tri des collectes sélectives à Paris XV, résolument Haute Qualité Environnementale, entrera en service à la fin de l'année 2007. Ci-dessus, le projet, côté de la rue Henry-Farman.

Pour le SYCTOM de l'Agglomération parisienne, l'installation de ce premier centre de tri des collectes sélectives dans Paris engage un rééquilibrage nécessaire avec les communes de banlieue qui ont, jusque-là, accueilli la totalité des installations de traitement des déchets. C'est au terme d'un concours d'architecture présidé par François Dagnaud, auquel étaient associés Anne Hidalgo, Jean-Pierre Caffet, Yves Contassot (adjoints au Maire de Paris) et René

Galy-Dejean (Maire du XV^e), que le Comité du SYCTOM a retenu, le 6 avril, le projet de l'agence AA'E, associée au paysagiste Serge Eyzat. La demande de permis de construire sera déposée en octobre 2005, les travaux débuteront en 2006, avec une mise en service fin 2007.

Heureux effets de la proximité...

Situé sur un terrain de 11 000 m², entre le périphérique et l'héliport, dans le XV^e ●●●

05 décryptage

La boucle parfaite des mâchefers



06 dossier

Issy 1 : un centre de transfert provisoire pour Issy-les-Moulineaux

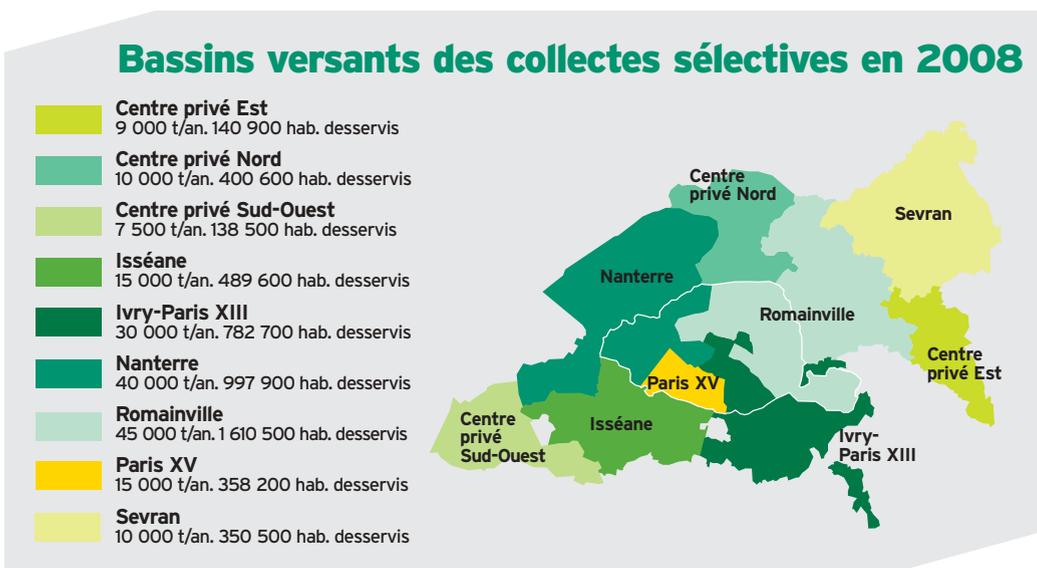


●●● arrondissement, ce futur centre de tri a été dimensionné pour absorber les déchets pré-triés par les quelque 360 000 habitants des XIV^e et XV^e arrondissements.

D'une capacité de 15 000 tonnes par an, le programme du centre de Paris XV s'inscrit dans un contexte de fort développement des collectes sélectives et particulièrement à Paris (doublé en quatre ans !). Marqué par la logique de proximité, Paris XV sera complémentaire du futur centre de tri voisin à Isséane, qui sera dédié aux collectes des communes du sud des Hauts-de-Seine adhérentes du SYCTOM. En choisissant de répartir les centres de tri sur l'ensemble de son territoire, le Syndicat vise à limiter non seulement le trafic des bennes - donc les coûts qui y sont liés - mais aussi l'émission de gaz à effet de serre.

Équilibre entre formes architecturales et végétales

L'équipe lauréate a pris le parti de construire un bâtiment sur deux niveaux, ce qui confère au projet une double qualité. Technique, parce que ce choix permet d'apporter les meilleures solutions en termes de fonctionnalité et de sécurité.



Et architecturale, parce que la volumétrie du bâtiment, en harmonie avec les bâtiments voisins, lui assure une bonne intégration dans son environnement. De plus, la faible emprise au sol permet de donner davantage d'importance aux aménagements paysagers. Côté nord, la façade développe un jardin intérieur suspendu visible depuis le périphérique. Côté de la rue Henry-Farman, la façade en oblique laisse la place à des espaces plantés qui créent une «liaison verte» entre le futur centre du SYCTOM

et les bâtiments existants d'EDF et de la DGAC (Direction générale de l'aviation civile).

Résolument HQE Le projet intègre les principes de HQE, tant en termes de choix de matériaux recyclés pour sa construction, que d'économie de consommations. Les énergies renouvelables seront utilisées : capteurs solaires fournissant 50% de l'eau chaude, cellules photovoltaïques produisant de l'électricité, branchement au chauffage urbain utilisant la

vapeur. La toiture, entièrement végétalisée dès sa livraison, grâce à un complexe précultivé, limitera le débit de fuite des eaux de pluie vers le réseau en cas d'orage, en complément d'un bassin d'écrtage. L'intérieur du bâtiment bénéficiera d'un apport de lumière naturelle important grâce à un vaste patio. Une grande attention est portée aux conditions de travail : espaces insonorisés pour les équipements de séparation mécanique, dispositifs de ventilation, désodorisation et dépoussiérage.

baromètre

Zoom sur... la réutilisation des matériaux et déchets de chantier à Isséane

560 000 m³ de déblais (craie et alluvions modernes) évacués du chantier Isséane sont valorisés.

Sur le chantier d'Isséane, le SYCTOM, maître d'ouvrage et maître d'œuvre, a défini des cahiers de charges incitant au respect des objectifs de développement durable, notamment par la valorisation des matériaux et des déchets générés par la construction. Les entreprises prestataires se sont engagées à respecter ces impératifs.

Sur le chantier d'Isséane, le SYCTOM, maître d'ouvrage et maître d'œuvre, a défini des cahiers de charges incitant au respect des objectifs de développement durable, notamment par la valorisation des matériaux et des déchets générés par la construction. Les entreprises prestataires se sont engagées à respecter ces impératifs.

1 - Évacuation fluviale et réutilisation des matériaux déblayés :

- ◆ **87%** des 660 000 tonnes de déblais sont valorisés.
- ◆ **560 000 m³** de craies et alluvions modernes servent au remblaiement des rives de l'étang de Gallardon (base nautique du Val de Marne).
- ◆ **56 000 camions** gros porteurs (20 tonnes) sont évités grâce au transport fluvial de ces déblais.

2 - En 6 mois, les performances de tri des déchets de chantiers destinés à être recyclés ont atteint les tonnages suivants :

- ◆ **142 tonnes** de bois.
- ◆ **19 tonnes** de plastiques.
- ◆ **16 tonnes** de papier/carton.

L'exemplarité en matière de prévention et de valorisation des déchets est un enjeu majeur du SYCTOM, qui intègre notamment cette préoccupation très en amont de la conduite de tous ses projets.



Au Grand Prix de l'environnement lors du salon de l'AMIF, François Dagnaud, Président du SYCTOM, a remis les trophées dans la catégorie «valorisation et prévention des déchets», dont le premier prix a été attribué à Combs-la-Ville. Le SITOM 93 a reçu une mention pour la signature d'un contrat territorial. Une mention spéciale a été donnée à Nanterre (notre photo) pour la mise en place du tri de papiers de bureau à l'hôtel de ville.

Vélizy-Villacoublay a été récompensé pour sa démarche d'amélioration de la collecte sélective en habitat collectif.

De plus, le SYCTOM a remporté un prix dans la catégorie «transports» pour le développement du transport fluvial.

Projet de méthanisation à Romainville

Dans son objectif de diversification des modes de valorisation des déchets, le SYCTOM a décidé en avril l'acquisition, pour 2,85 millions d'euros, d'un terrain à Romainville en vue d'y aménager une unité de méthanisation*.

Cette emprise foncière de plus de 13 000 m² est contiguë au centre de tri et de transfert existant, permettant une complémentarité entre les deux équipements.

Ce projet se fera en concertation avec la ville de Romainville et conformément au plan départemental de gestion des déchets de Seine-Saint-Denis.

L'ouverture de ce centre de méthanisation est envisagée fin 2008-début 2009.

* Ce mode de traitement dédié aux déchets verts et fermentescibles aboutit à la production de biogaz et de compost agricole.



Par la qualité de son projet architectural et paysager, le futur centre de tri de Sevrans sera bien intégré à son environnement.

Centre de tri de Sevrans Un projet bien en marche...

En avril 2003, le conseil municipal de Sevrans donnait un avis favorable à la construction d'un centre de tri du SYCTOM de l'agglomération parisienne sur sa commune. Deux ans après, le projet a bien avancé.

Ce nouveau centre de tri, exclusivement dédié aux collectes sélectives multimatériaux (emballages recyclables, journaux/magazines), s'insère pleinement dans la politique d'augmentation de la valorisation matière du SYCTOM, en accompagnement du développement des collectes sélectives et dans une logique de proximité.

◆ À l'issue d'un appel d'offres sur performances pour la conception et la réalisation de ce centre, le SYCTOM s'est réuni en jury le 7 juillet 2004, afin de choisir la meilleure proposition. Le projet du groupement solidaire Vauche/AA'E/Berim/Chantiers Modernes, se distinguant par l'attention portée à l'environnement, a été retenu. La demande de permis de construire a été déposée le 15 février 2005, et l'enquête publique se déroulera au mois de septembre.

◆ Avec ses 11 000 m² face à une zone pavillonnaire et près d'un parc paysager, le projet lauréat est un bel exemple d'intégration architecturale et paysagère.

Depuis l'avenue Victor-Schœlcher, le bâtiment s'élève sur deux niveaux grâce à des pilotis. La surface au sol économisée permet d'augmenter les espaces verts.

Pour la façade ouest, visible depuis la zone pavillonnaire, le paysagiste a réduit l'impact visuel du bâtiment en le bordant d'un haut talus planté

d'arbres, en continuité avec le parc paysager préexistant.

Fidèle à sa démarche de haute qualité environnementale, le SYCTOM a lancé un appel d'offres intégrant ce concept.

Plusieurs critères ont été choisis : traitement des poussières et odeurs, insonorisation et aération, palissades anti-bruit, ergonomie des postes de travail, récupération d'énergie thermique par voie solaire et gestion des eaux pluviales par récupération dans un bassin.

Et ensuite ?

Les travaux devraient débuter à l'automne 2005 et durer 18 mois. Parallèlement, une charte environnementale sera signée avec la Mairie de Sevrans et les autres organismes concernés. La mise en service est prévue pour le printemps 2007.

D'une capacité de 10 000 tonnes par an, cette installation traitera les collectes sélectives d'un bassin versant comprenant 11 communes de Seine-Saint-Denis, soit 350 000 habitants (Aulnay-sous-Bois, Le Blanc-Mesnil, Clichy-sous-Bois, Coubron, Le Raincy, Livry-Gargan, Les Pavillons-sous-Bois, Sevrans, Tremblay, Villepinte, Vaujours).

Soutien Nouvelles déchetteries

En 2004, le SYCTOM a recensé une vingtaine de projets de déchetteries dans les collectivités membres.

Afin d'encourager la création d'un réseau de proximité favorisant l'apport volontaire, le SYCTOM a voté le principe d'une subvention spécifique de 15% du montant HT de la construction d'une déchetterie, s'ajoutant à la subvention d'un même montant de la région dans le cadre du contrat Terres Vives. Gennevilliers, la communauté d'agglomération de Plaine Commune et le SEAPFA en ont bénéficié pour un montant de 191 943 euros.

Communes À vos cabas !



Dans un objectif de réduction des déchets à la source et de sensibilisation des habitants, diverses communes adhérentes favorisent la suppression des sacs de caisse en plastique à usage unique en offrant aux habitants et aux commerçants des cabas réutilisables. À Gennevilliers et à Paris, la distribution s'effectue sur les marchés ; à Saint-Mandé, des cabas ont été diffusés à tous les foyers (dans les boîtes aux lettres). Le SYCTOM encourage ces initiatives par une aide à l'achat des cabas, à hauteur de 0,20 euro l'unité.

Rotterdam Une carte de fidélisation pour consommateur éco-responsable

Comment stimuler l'utilisation des transports publics, encourager au tri des déchets et à l'usage d'emballages réutilisables et accroître la demande de produits durables ? La mairie de Rotterdam (Pays-Bas) a décidé de répondre à la question en testant le principe d'une carte de consommation éco-responsable.

Un fonctionnement simple

Baptisée NU («maintenant» en néerlandais), cette carte électronique fonctionne selon le même principe que les cartes de fidélisation classiques. Le détenteur de la carte NU bénéficie de points, dès lors qu'il choisit d'acheter des produits durables disponibles dans les magasins participant à l'opération. Référencés sur une liste verte labellisée NU, ces produits sont soit dotés d'un éco-label, ou bien pauvres en emballages, ou encore faibles consommateurs d'énergie... Des points peuvent être également acquis lors de passages dans des déchetteries. Ces points épargnés jouent le rôle de «bons d'achat durable», qui peuvent ensuite être échangés contre des produits ou services éco-responsables dans tout lieu participant à l'opération : billet de transports publics, location de vélo, accès à un service culturel ou de loisirs, services de réparation.

Une gratification immédiate

Cette opération vise à modifier le comportement de la grande majorité de la population, qui, tout en étant sensible aux préoccupations environnementales,



Une opération pilote qui devrait s'étendre à tous les Pays-Bas.

ne se considère pas directement impliquée dans son quotidien. D'où cette approche pragmatique, très en phase avec les habitudes du consommateur (moyen), qui a le mérite de le récompenser immédiatement de son achat responsable, puisque les points NU sont enregistrés sur sa carte lors du passage en caisse.

Une expérience pilote

Un an après son lancement à Rotterdam (6 millions d'habitants), on recensait 11 000 ménages

détenteurs de carte NU, ainsi que la participation locale de plus de 100 magasins. Réalisée entre mai 2002 et décembre 2003, cette expérience a été soutenue par la banque coopérative Rabobank et l'agence de développement Stichting Points (anciennement Barataria), et sponsorisée par le programme LIFE de la Commission européenne. D'après les porteurs du projet, cette expérience devrait être élargie à tous les Pays-Bas. Plus d'infos : www.nuspaarpas.nl

“Une carte de fidélité qui récompense de façon immédiate le consommateur pour son achat responsable”

Des déchets incinérés aux travaux routiers : la boucle parfaite des mâchefers

Les mâchefers sont des résidus solides issus de l'incinération des ordures ménagères.

1 000 kg de déchets ménagers incinérés produisent de l'énergie sous forme d'électricité et de chaleur, et 230 kg de mâchefers dont sont extraits des métaux ferreux et non-ferreux.

Ces métaux sont dirigés vers la filière sidérurgique. Les mâchefers sont ensuite traités et utilisés en travaux publics, notamment pour la construction des voies urbaines ou des routes.

Exemple d'une valorisation doublement efficace, avec le circuit en boucle par voie fluviale des mâchefers produits par le centre du SYCTOM d'Ivry-Paris XIII et réutilisés sur la portion sud-est du tramway parisien.

1 Transport fluvial des mâchefers depuis le centre d'Ivry-Paris XIII : les mâchefers sont acheminés par voie fluviale jusqu'au centre de traitement de Lagny-sur-Marne (Seine-et-Marne), à raison de 3 ou 4 péniches par jour. Chaque péniche transporte 300 tonnes de mâchefers et représente l'équivalent de 12 camions. On peut estimer que, depuis 1995, 1,5 million de tonnes de mâchefers ont été transportées, évitant ainsi environ 60 000 camions.

3 Retour par péniche pour le chantier du tramway de Paris : depuis mars 2005, ces Éco Grave sont utilisés pour la construction du tramway de Paris : ils reviennent par péniche à leur point de départ, quai d'Ivry, dans le XIII^e arrondissement. Ainsi, la boucle est bouclée, et cet aller-retour par navigation évite les trajets routiers entre Lagny-sur-Marne et Ivry-sur-Seine.

2 Valorisation des mâchefers en Éco Grave à Lagny-sur-Marne : ces mâchefers sont traités par la société YPREMA pour être transformés en matériaux de fond de route - appelés Éco Grave - au centre de Lagny-sur-Marne.



Questions-réponses

Existe-t-il un suivi sur l'utilisation des mâchefers ?

Aucune réglementation n'impose de suivi environnemental. Cependant, YPREMA a effectué des mesures de qualité sur trois chantiers pilotes, en échantonnant une portion de route afin de récupérer et analyser des échantillons d'eaux de ruissellement. Les résultats confirment l'absence d'impacts environnementaux.

Quel est le bilan de valorisation des mâchefers bruts d'Ivry-Paris XIII ?

En 2004, 100% des mâchefers bruts provenant du centre d'Ivry-Paris XIII ont été valorisés comme matériaux recyclés dans les chantiers de travaux publics, dont 25% immédiatement, 75% après dix semaines de maturation. Aucun mâchefer brut n'a été mis en centre d'enfouissement technique de classe II.

Quelle est la quantité de ressources naturelles économisée ?

Une tonne de mâchefers valorisée représente une tonne de ressources naturelles épargnée. Les mâchefers traités peuvent remplacer les matériaux naturels (granulats) utilisés pour les travaux routiers. Ainsi, le traitement et la valorisation des mâchefers issus du centre d'Ivry-Paris XIII sur le site

de Lagny-sur-Marne ont déjà permis d'épargner un million de tonnes de ressources naturelles.

QR

Issy 1 : un centre de transfert provisoire pour assurer la continuité du service public

Conformément aux engagements pris, le centre du SYCTOM situé quai de Stalingrad à Issy-les-Moulineaux cessera son activité d'incinération le 28 décembre prochain. Le site, aménagé, servira de centre de transfert provisoire, en attendant la mise en service d'Isséane en 2007. Une «gestion transitoire» que le SYCTOM de l'agglomération parisienne a anticipée pour respecter un enjeu fondamental : assurer la continuité du service public.



Le centre de valorisation énergétique d'Issy 1.

Le 28 décembre 2005 marquera immanquablement les esprits de tous ceux qui vivent ou travaillent à proximité d'Issy-les-Moulineaux : en effet, ce jour-là, définitivement, les deux hautes cheminées du centre de valorisation énergétique situé quai de Stalingrad, géré par le SYCTOM et exploité historiquement par TIRU, cesseront d'émettre leur panache.

Symbolique, cette disparition indiquera l'arrêt de l'activité d'incinération d'un équipement mis en service en 1965.

Reconstruction

Prévu depuis la fin des années 1990, l'arrêt de cet équipement est lié à l'engagement du SYCTOM de reconstruire un nouveau centre

de traitement des déchets ménagers quelque 500 mètres plus loin, toujours sur la commune d'Issy-les-Moulineaux (quai de Roosevelt), aux portes de Paris, entre voie ferrée et voie fluviale. Ce projet est connu sous le nom d'Isséane. Plusieurs motifs ont prévalu pour que les élus du SYCTOM, en concertation avec la municipalité et les habitants d'Issy-les-Moulineaux, optent pour la reconstruction.

Tout d'abord, la perspective, annoncée à la fin des années 1990, d'adoption d'une directive européenne fixant de nouveaux seuils de rejets à l'atmosphère a été décisive. En effet, à compter de septembre 2002, tout incinérateur en fonctionnement à ce moment-là devait prévoir une mise en conformité au 28 décembre 2005. Pour être prêts à cette date, des travaux appropriés ont été engagés, en 2001, dans les autres centres du SYCTOM, à Ivry et à Saint-Ouen, avec la mise en œuvre de dispositifs permettant des résultats plus performants que

“L'organisation du site a été totalement pensée pour respecter le confort des riverains et pour réduire au mieux la gêne causée : création d'un sas fermé consacré au rechargement des déchets, traitement des odeurs.”

ceux qu'impose la loi.

À Issy-les-Moulineaux, le projet Isséane a été élaboré dans le même objectif.

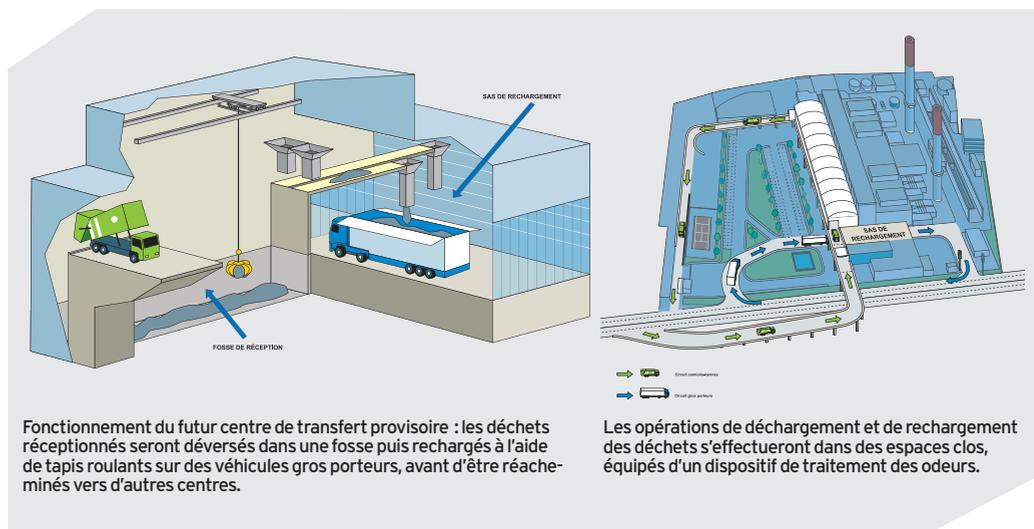
De dix-huit mois à deux ans de transition

Initialement, donc, Isséane devait prendre le relais de l'actuel centre de valorisation énergétique du quai de Stalingrad. Or, le démarrage du chantier a été retardé de deux ans par des contentieux. Il a finalement débuté à l'été 2003. Sa mise en service a de fait dû être reportée au second semestre 2007 (juillet, et au plus tard décembre). Ce fait soulevait une interrogation de taille : comment continuer à assurer le traitement des déchets ménagers des communes desservies par le centre actuel pendant cette durée ? Le SYCTOM a opté pour la solution la plus favorable aux plans écologique et économique pour assurer - enjeu fondamental - la continuité du service public de traitement des ordures ménagères. En concertation avec les élus locaux, la décision prise a consisté en la conversion provisoire du site du quai de Stalingrad en centre de transfert.

Un centre de transfert provisoire

Afin de ne pas modifier l'organisation et les coûts des marchés de collecte, les communes des Hauts-de-Seine et des Yvelines (et Paris dans une moindre mesure : voir encadré) desservies par le centre de valorisation énergétique actuel

continueront à y acheminer leurs déchets. Mais les ordures ménagères ne seront plus traitées sur place. Concrètement, les déchets apportés par les bennes de collecte seront déversés dans la fosse de réception, puis rechargés via des tapis transporteurs sur des véhicules gros porteurs. De là, ils seront acheminés vers d'autres centres de traitement des déchets, soit d'incinération, soit de stockage. Le dispositif entrera en service dès le 29 décembre 2005, et cessera son activité dès la mise en service d'Isséane.



Fonctionnement du futur centre de transfert provisoire : les déchets réceptionnés seront déversés dans une fosse puis rechargés à l'aide de tapis roulants sur des véhicules gros porteurs, avant d'être réacheminés vers d'autres centres.

Les opérations de déchargement et de rechargement des déchets s'effectueront dans des espaces clos, équipés d'un dispositif de traitement des odeurs.

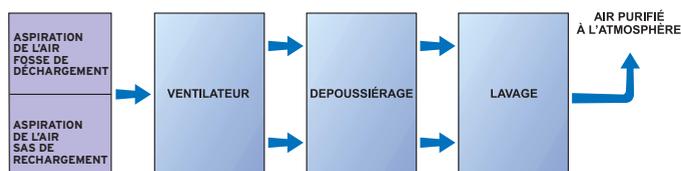
Préserver la qualité de vie des riverains

Tout est mis en œuvre pour préserver la qualité de vie des personnes habitant à proximité du centre de transfert provisoire. Outre la réduction du trafic routier, générée par une capacité volontairement réduite du centre de transfert par rapport au centre de valorisation énergétique (voir encadré), l'organisation du site a été pensée pour réduire au minimum la gêne

des riverains : les activités de rechargement se dérouleront à distance des habitations et dans un sas fermé et insonorisé. En outre, un dispositif complémentaire et original de traitement des odeurs sera installé : l'air aspiré dans les zones d'arrivée et de rechargement des déchets sera envoyé dans deux lignes de désodorisation. Le confort des riverains, on le voit, n'a pas été oublié dans le projet.

200 000 tonnes de déchets en moins à accueillir à Issy 1

Le SYCTOM a confié les travaux de reconversion du site à la société actuellement exploitante du centre de valorisation énergétique, TIRU. Celle-ci a pour mission d'aménager, courant 2005, le site en centre de transfert, pour un équipement dont la capacité a été réduite à 350 000 tonnes (en 2004, le centre a valorisé 540 000 tonnes de déchets). Une réduction notamment due à la Ville de Paris, qui a accepté de transférer provisoirement une partie de ses déchets vers d'autres centres du SYCTOM. Cette réduction des apports contribuera à ce que le trafic routier moyen engendré par l'activité du centre passe de 430 véhicules par jour aujourd'hui (camions-bennes, poids lourds, automobiles) à 350 environ. Ramenée au trafic total sur le quai de Stalingrad (38 880 véhicules par jour), l'activité du centre ne représentera que 1,8% des flux...



Dispositif de traitement des odeurs.

Environnement et santé publique : rigueur et transparence

◆ **L'impact environnemental et sanitaire des centres de traitement et de valorisation des déchets ménagers fait partie des préoccupations citoyennes.** Pour éclairer l'opinion, les pouvoirs publics, outre les dispositions législatives et réglementaires qu'ils mettent en œuvre et font appliquer, saisissent également la communauté scientifique pour faire avancer l'état des connaissances en la matière : au niveau national, l'Institut de veille sanitaire (InVS), en collaboration avec l'Agence de sécurité

sanitaire des aliments (Afssa), a lancé depuis septembre 2004 une vaste étude épidémiologique sur les dioxines. Le SYCTOM suit ces travaux avec beaucoup d'intérêt.

◆ Dans un esprit de responsabilité, le SYCTOM de l'agglomération parisienne, à l'échelle de son territoire, respecte et applique rigoureusement les procédures légales : dans toutes les études nécessaires pour les nouveaux projets, sont préalablement mesurés les impacts

sur l'environnement, la santé publique. Tel est le cas notamment pour le centre de transfert provisoire d'Issy-les-Moulineaux. ◆ Ces études ont été réalisées dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter et rédigées en l'occurrence par le futur exploitant. Un principe de transparence, avéré également par les études sanitaires engagées par le SYCTOM sur ses centres en fonctionnement, ainsi que par l'application d'un devoir d'information et de transparence à l'attention du public.

Yves Contassot, adjoint au Maire de Paris*

"Nous devons tous devenir des éco-citoyens"



Pourquoi des centres de tri dans Paris ? C'est un engagement que nous avons pris pour Paris, qui exportait jusqu'ici ses déchets en banlieue.

C'est aussi pour accompagner la forte mobilisation des Parisiens en faveur de la collecte sélective, qui a été généralisée en 2002 à tous les arrondissements. La quantité collectée a ainsi triplé en trois ans. Paris a déjà rattrapé son retard et le passage d'un deuxième jour de collecte va encore améliorer nos résultats en matière de recyclage.

Le premier centre de tri est dans le XV^e arrondissement... Trouver du foncier disponible n'est pas facile. Pour le premier centre, dans le XV^e arrondissement, le foncier est déjà la propriété de la

Ville, ce qui permet de réaliser ce projet dans les meilleurs délais. Complémentaire du centre de tri d'Issy-les-Moulineaux, ce centre de 15 000 tonnes répond à un besoin de proximité, évitant d'autant la sortie des bennes en banlieue. Le projet retenu est de haute qualité environnementale, avec une architecture et une intégration remarquables dans un secteur en pleine évolution.

Les trois autres projets prévus sont maintenant inscrits dans le PLU, dans des zones de grands services urbains (GSU). Leur localisation se précise. Il s'agit ainsi d'installer un centre de tri dans le XVII^e, dans le secteur qui devrait recevoir le village olympique, dans le XVIII^e et le XII^e, sur des emprises SNCF et dans le cadre d'aménagements urbains d'ensemble, en concertation avec les communes limitrophes. L'intérêt de ces terrains est le raccordement au fer et au fleuve, qui permettra de limiter la circulation des bennes en ville lors du transfert pour traitement des déchets.

Quelles sont les nouvelles perspectives en matière de déchets à Paris ? En phase avec l'action du SYCTOM, en plus du tri, la priorité est la réduction des déchets à traiter ; c'est, par exem-

ple, inciter à la consommation de l'eau du robinet plutôt qu'en bouteille, promouvoir des sacs cabas réutilisables au lieu des sacs jetables, limiter les prospectus dans les boîtes aux lettres avec l'auto-collant «StopPub»... L'administration parisienne doit également montrer l'exemple, des actions concrètes sont en cours, comme, déjà, réduire les papiers de bureau utilisés.

C'est pourquoi, en lien avec le SYCTOM, Paris établit un plan de prévention des déchets qui devrait voir le jour en 2006. Ce plan cherchera aussi à développer des actions concrètes avec les commerçants, notamment ceux qui ont la responsabilité de la collecte des piles, et, bientôt, des appareils électriques et électroniques usagés. Les papiers de bureau, sans doute le principal gisement de déchets recyclables parisiens, nécessitent la mise en place d'une filière de traitement efficace pour l'environnement.

Nous devons tous devenir des éco-citoyens ; chaque geste compte, un déchet évité, c'est une économie pour tous et un besoin de collecte et de traitement en moins. Réduire ces pollutions est une nécessité, pour notre environnement et pour l'avenir de la planète.

* Chargé de l'environnement, de la propreté, des espaces verts et du traitement des déchets.

à savoir



Internet

Nouvel espace dédié à la politique de prévention du SYCTOM : www.syctom-paris.fr

Méthanisation

Le SYCTOM confirme son engagement dans la filière de méthanisation en adhérant à Méthéor, association pour la méthanisation écologique des déchets, regroupant des collectivités publiques européennes et des entreprises de ce secteur.

Comité

La prochaine réunion du Comité du SYCTOM se tiendra le 12 octobre.

Salon des collectivités

Le SYCTOM participera au salon des collectivités dans le cadre de la fête de l'Humanité, les 9, 10 et 11 septembre au Bourget.

Dernière minute

L'Ordif a publié les résultats de son étude sur les capacités de traitement des déchets en Île-de-France. Le SYCTOM partage ses conclusions : inégale répartition des capacités de traitement sur le territoire francilien, inadéquation entre les projets et les besoins de traitement à venir. (www.ordif.com)

Vos initiatives nous intéressent !

Des manifestations, des opérations, des expériences :

vous initiez et mettez en œuvre sur le terrain des actions en faveur de l'environnement.

L'expérience de chacun peut être utile à tous : faites-nous-les connaître et nous en parlerons dans ce magazine !

Contact : 01 40 13 17 06

Syctom
magazine

Internet : www.syctom-paris.fr

SYCTOM magazine est une publication du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne - 35, bd de Sébastopol - 75001 Paris - Tél. : 01 40 13 17 00 - Fax : 01 42 33 40 47 - Directeur de la publication : François Dagnaud - Rédacteurs en chef : Michel Camy-Peyret, Malik Salemkour - Directrice de la communication : Véronique Menseau - Coordination : Cécile Jean, Frédérique Lecat, Jérôme Picaut - Crédits photos : SYCTOM de l'Agglomération parisienne, Erwann Le Gars, Henri Garat/Mairie de Paris (p. 8) - Conception réalisation (ref. 1SYCMAGO09) Ce document a été imprimé sur papier recyclé Cyclus - ISSN 1769-8782